

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Fonds de concours de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville à la commune d'Hauteville-Lompnes pour l'aménagement de la voie douce et la sécurisation de l'avenue de la Liberté.

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures douze, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.

Membres présents : 15

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, ZANI Guy.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 3

Mmes JOLY Fabienne, MACHON Annie (représentée par M. BOURGEOIS Didier), MASNADA Isabelle (représentée par Mme BOURDONCLE Annie).

Membres absents : 9

Ms CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier.

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, LETRAY Marie-Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Madame PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 15 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'une voie douce et de sécurisation des déplacements avenue de la Liberté, sur la commune d'Hauteville-Lompnes. Il précise que ce projet est inscrit dans le contrat de ruralité porté par la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et Haut Bugey Agglomération.

La dépense d'investissement prévisionnelle pour la commune d'Hauteville-Lompnes est estimée à 394 465.30 € HT, avec une subvention attendue du FSIL de 100 000 €. Le montant résiduel à la charge de la commune est donc estimé à 294 465.30 € HT.

La commune d'Hauteville-Lompnes sollicite un fonds de concours pour cet aménagement, dont l'intérêt dépasse strictement celui de la commune compte tenu de l'objectif du projet de création d'une voie douce pour les flux touristiques et la circulation des cyclistes et des piétons (accès au complexe sportif, à l'espace naturel sensible des Lésines, sécurisation de l'axe principal des flux touristiques lié à la neige notamment).

Vu les articles L5214-16 V, L5215-26 et L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose de demander à la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville un fonds de concours pour participer à cet aménagement, à hauteur de 50 % du résiduel à la charge de la commune.

Il précise que le montant total des aides, fonds de concours inclus, ne pourra dépasser 80% du montant prévisionnel de la dépense.

Compte tenu du plan de financement prévisionnel, si le montant total des subventions attendues est atteint, le fonds de concours s'élèverait à 147 232 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DEMANDE** un fonds de concours à la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, à hauteur de 50% du résiduel à la charge de la commune, dans la limite d'un montant de 80% d'aides totales pour la commune, pour l'aménagement de la voie douce et la sécurisation des déplacements de l'avenue de la Liberté.

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI